

	
Délibération n°11	Conseil Municipal du Lundi 31 mai 2021
Service Jeunesse	Domaine de compétences 8.2 - Aides sociales
<p>Le Lundi Trente et Un Mai deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 20/05/2021</p> <p>Membres présents : 27</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 5</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p> <p>Affiché le 03/06/2021</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoints, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Madame Aurore WACOGNE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p>Absent (s) excusé (s) :</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 32</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel GOSSELIN.</p>
Objet : Tarification d'une semaine atypique durant les vacances d'été 2021	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Définition du tarif applicable pour la semaine du 7 au 9 juillet 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L2121-29 du CGCT relatif aux compétences du conseil municipal pour le règlement des affaires de la commune ;

Vu la délibération du 14 décembre 2021 sur les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la commission n°1 «Grandir, réussir et bien-vivre à Étapes-sur-mer » en date du 13 avril 2021 ;

Considérant que le calendrier scolaire de l'année 2021 déclare le début des vacances d'été le mercredi 7 juillet 2021 ;

Considérant que le tarif actuel appliqué aux centres de loisirs correspond à une semaine de 5 jours ;

Considérant que le tarif ajusté aux 3 jours restants s'élèverait à :

- Etaplois avec un quotient familial inférieur à 1085€ : 10,50€
- Etaplois avec un quotient familial supérieur à 1085€ : 13,20€
- Extérieur avec un quotient familiale inférieur à 1085€ : 18,90€
- Extérieur avec un quotient familiale supérieur à 1085€ : 25,50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le tarif de la semaine du 7 au 9 juillet 2021 comme ci-dessus énoncé.

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 3 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.